

NOTE DE REVUE DE RAP

1. Données de base du projet/programme				
Pays:	MAROC	Référence SAP du projet:	2000130000580	
Titre du projet :	Huitième Projet d'Alimentation en Eau potable et assainissement			
Secteur:	Eau et assainissement		Evaluation	Réel
Thème	Eau et assainissement	Coût total du projet (Euros)	93 840 000	
Montant annulé (Euros)	5 787 490,40	Prêt (Euros)	66 500 000	60 712 09,60
Date de RAP	Mars 2011	Cofinancement (Euros)		
Date de RAP-EVN		Date d'approbation par le Conseil d'administration	21 Novembre 2004	
Partenaires		Date de Signature	07 Février 2005	
		Date d'entrée en vigueur	10 Juin 2005	
		Date d'achèvement du projet	31 Décembre 2010	Décembre 2010
Responsables du projet (Noms)	Désignation (Siège or BE)		De (mm/aa)	A (mm/aa)
Evaluateur/consultant:Mme Aoufa Ezzine		Reviseur/Chargé du projet: Mr. Foday Turay		

2. Description du projet (Résumé élaboré à partir du rapport d'évaluation incluant les addendum/corrigendum ou accord de prêt, et prenant en compte toutes les modifications survenues pendant la mise en œuvre – projet réel)

a. Bien-fondé du projet et Impacts attendus:

Décrire brièvement et de façon précise le bien-fondé du projet/programme (problème/question devant être traité), les impacts attendus et les bénéficiaires visés (ceux directement ou indirectement affectés). Mettre en évidence tous les changements apportés en cours d'exécution.

Le projet a été conçu en fonction de besoins prioritaires programmés par l' Office National de l'Eau Potable (ONEP) dans son programme d'investissement 2003-2007 sur la base des critères suivants: (i) l'horizon de saturation des ressources actuelles pour les opérations de renforcement des systèmes d'adduction des villes; (ii) la date prévisionnelle de mise en service des nouveaux complexes touristiques et industriels; et (iii) le niveau de pollution du milieu naturel pour les

opérations d'épuration des eaux usées.

b. Objectifs / Effets attendus:

Décrire de façon concise et claire les objectifs prévus, les effets relatifs ciblés et les bénéficiaires visés, en mettant en évidence d'éventuelles modifications/révisions.

Le projet a pour objectif sectoriel l'amélioration des conditions de vie des populations par l'accès à l'eau potable et le traitement des eaux usées. L'objectif à court terme du Gouvernement du Maroc était d'augmenter le taux d'accès en zone rurale de 55% en 2004 à 92% en 2007. Ce taux d'accès se situe au-delà des Objectifs du Millénaire pour le Développement' (une réduction de moitié de la population n'ayant pas accès à l'eau potable); il est également supérieur à celui envisagé dans le cadre de l'initiative de la Banque relative à l'Alimentation en Eau Potable et Assainissement (AEPA) en milieu rural, qui prévoyait un taux de couverture de la population rurale ayant accès à l'eau potable de 66% en 2010 et de 80% en 2015.

Les objectifs spécifiques du projet sont d'assurer une alimentation en eau potable de façon durable pour plusieurs villes (Marrakech, Essaouira-El Jadida, Beni Mellal, Berkane-Saidia et Azemmour), trois nouvelles zones touristiques et le port de Tanger - Méditerranée, de faciliter l'accès à l'eau potable dans des zones rurales non desservies, ainsi que d'améliorer les conditions sanitaires de la population et d'assurer la protection et la préservation des ressources hydriques.

Les effets attendus du projet sont : (i) de satisfaire à partir de 2008 l'accroissement de la demande en Alimentation en Eau Potable (AEP) dans les villes précitées, pour une population qui devrait passer de 1,6 millions d'habitants en 2003 à 2,4 millions en 2020; (ii) d'assurer les ressources en eau pour l'alimentation en AEP de 13 communes rurales, 9 petits centres urbains et plus de 300 douars pour une population d'environ 370 000 habitants à partir de 2008; (iii) d'assurer l'adduction en eau potable pour 3 nouvelles zones touristiques et un nouveau complexe portuaire à partir de 2008 ; (iv) de protéger la nappe d'eau qui alimente la zone allant de Kenitra à Salé; et (v) d'assurer l'assainissement liquide de Sidi Taibi pour une population estimée à 30.000 habitants.

c. Produits et bénéficiaires visés:

Décrire clairement et d'une manière concise les extrants attendus et bénéficiaires relatifs ciblés, en mettant en évidence d'éventuelles révisions.

Les réalisations attendues du projet sont des ouvrages de débouage et de traitement de rejets à la station de Berane, la réalisation de plusieurs stations de pompage et la pose de conduite en béton dans les différentes villes concernées, afin d'étendre l'alimentation en eau potable et son adduction dans les zones concernées par le projet et citées plus haut et qui en sont donc les bénéficiaires.

d. Principales activités/Composantes:

Description concise et claire des principales composantes, y compris les éventuelles révisions.

Le projet comprend les principales composantes suivantes :

i) Réseaux d'adduction d'eau potable : Le renforcement du réseau d'adduction d'AEP de la ville de Marrakech, de la ville de Béni Mellal, de la zone de Berkane-Saïdia, de la station balnéaire de Saïdia, de la zone Essaouira El Jadida et du complexe touristique Mogador, du complexe touristique Mazagan, du futur complexe portuaire Tanger Méditerranée et ses centres satellites, et la sécurisation de l'AEP de la ville d'Azemmour. La réalisation de cette composante permettra de développer le secteur de l'eau potable dans ces régions visées (accès à l'eau potable d'une manière durable (quantité & qualité) et y participera à l'essor des secteurs émergents (Industrie et Tourisme).

ii) Epuration des eaux usées du centre de Sidi Taïbi:

iii) Acquisition des terrains nécessaires à la pose des canalisations (une superficie d'environ 80 ha, correspondant à une bande de terrain d'une largeur maximale de 5 m le long des tracés des conduites) et à la réalisation des réservoirs et des stations de pompage (une vingtaine de parcelles réparties sur 6 régions du Royaume et ayant une superficie moyenne d'un hectare) et les compensations pour les pertes agricoles (ne dépassant pas 10% de la récolte totale) occasionnées lors des travaux.

iv) Contrôle Géotechnique consistant en essais de laboratoire nécessaires à la reconnaissance du sol et au contrôle de la qualité des matériaux de construction pour les travaux de génie civil

v) Etudes, supervision et contrôle des travaux

3. Evaluation de la conception et la mise en œuvre (Appréciation par l'évaluateur : i) du caractère complet de la couverture des aspects essentiels et de l'objectivité (preuves adéquates, qualité, discussions) et ii) notations résultant de la comparaison des réalisations actuelles avec les réalisations prévues)

a. Pertinence de la conception du projet (et état de préparation à la mise en œuvre du projet)

L'évaluateur devrait apprécier la pertinence de la conception du projet indépendamment de l'évaluation faite dans le PCR. Il commentera la conclusion du RAP sur cette section, et apportera un jugement sur la pertinence de la conception du projet, couvrant son réalisme (complexité- capacité de mise en œuvre et environnement), la clarté et la mesurabilité des objectifs ainsi que celle de la chaîne des résultats, l'adéquation de l'évaluation des risques, les mesures de protection environnementales et sociales, et les dispositions de mise en œuvre)

La revue confirme que la conception du projet est très satisfaisante. Le projet n'a présenté

aucune complexité particulière. Le projet est le huitième projet d'alimentation en eau potable et a donc bénéficié de l'expérience capitalisée de la Banque et de l'ONEP, agence d'exécution du projet, dans la réalisation des grands projets structurants financés par les Bailleurs de Fonds (BAD, BM, UE, BEI, JICA). Il repose également sur des études analytiques sérieuses (volets: technique, économique et financier). L'ONEP et la Banque ont bien évalué le projet et ont adopté des mécanismes de gestion du projet et des dispositifs de suivi, de supervision, de contrôle et d'assistance technique. Aucune modification du projet n'a eu lieu à part la suppression d'une composante pour des considérations exogènes au projet, ce qui confirme que le projet a bien été conçu et préparé. La mise en œuvre du projet a fait l'objet d'une bonne préparation par la Banque et l'Emprunteur. L'ONEP a suffisamment maîtrisé et intériorisé les procédures de la Banque en matière de décaissement et d'acquisition. Ainsi, le projet d'AEP de la ville de Marrakech, de Tanger et la supervision et contrôle de travaux ont fait l'objet d'une acquisition anticipée.

L'ONEP a désigné la Direction Technique et Ingénierie (DTI) pour la coordination de l'exécution du Projet. Cette Direction dispose de compétences qui lui ont permis de jouer un rôle actif dans la conception et l'exécution des projets de développement (études & travaux) et d'une expérience avérée dans la coordination des projets similaires.

b. Coût du projet (y compris la contribution de l'Emprunteur), Décaissement, et respect du calendrier (en rapport avec la performance du projet):

Apprécier le degré d'exhaustivité et d'équité du RAP dans la couverture des principaux aspects de mise en œuvre du projet - activités du projet et coûts des extrants (estimation- réalisation; raisons d'éventuels changements/écarts); décaissements (prévus - réels, les raisons d'éventuels lacunes et retards), le respect des délais d'achèvement du projet (et les raisons d'éventuels retards).

c. Dispositifs de mise en œuvre, Conditions et Accords conclus, et Assistance technique relative:

Evaluer dans quelles mesures le RAP a été exhaustif et équitable dans la couverture des aspects sur les dispositions de mise en œuvre (prévues-actuelles) ; la performance des consultants; la conformité avec les accords conclus dans le cadre du projet; s'il y a une Assistance Technique associée (disponibilité du RAP si le coût de l'AT est au moins de 1 million d'UC).

Le RAP a été très sommaire sur la satisfaction des conditions du prêt et la revue s'est basée sur le dernier Aide Mémoire pour connaître les détails. Les conditions de mise en vigueur du prêt ont été satisfaites 4 mois après la signature de l'accord de garantie. La condition de premier décaissement relative à la mise en place du coordonateur de projet et des chefs de projets dans les différentes régions concernées a été satisfaite en Novembre 2005. Les autres conditions spécifiques d'acceptabilité environnementale et de suivi du projet ont été satisfaites aussi.

d. Conception du Suivi-évaluation, Mise en œuvre et utilisation (Appréciation de l'évaluateur):

Evaluation des dépenses prévues et réelles sur la conception, la mise en œuvre et l'utilisation du système de S&E :

- Conception: - Dans quelles mesures le système de S&E du projet a été explicite, adéquat et réaliste pour générer et analyser des données pertinentes.
- Mise en œuvre: Dans quelles mesures des données pertinentes ont été recueillies - indications dans le RAP de la mise en œuvre du S&E et son efficacité.
- Utilisation: Degré d'utilisation des données générées pour la prise de décision et l'allocation des ressources - indications dans le RAP de l'utilisation du S&E.

Le RAP est très sommaire sur le suivi du projet à toutes les phases et le juge satisfaisant sans donner aucun détail.

La revue juge le suivi –évaluation du projet satisfaisant.

Le projet a prévu comme suivi la soumission par l'ONEP, Cellule d'Exécution du Projet, de rapports trimestriels de suivi physique, technique et financier de l'exécution du projet. Globalement le suivi, le contrôle et la supervision soit par la Banque ou par l'emprunteur ont été convenablement assurés. Cependant, aucun suivi d'indicateur de performance n'a été prévu dans la matrice de projet

Autres questions (comme : protection, Fiduciaire):

Evaluer dans quelles mesures le RAP a traité l'observation des mesures de protection de l'environnement, les exigences fiduciaires, etc.

Le RAP a traité de manière adéquate les aspects environnementaux et fiduciaires. Le projet est classé de Catégorie II. La Banque a respecté les mesures de protection environnementale et le projet est par essence de nature environnementale en ce sens qu'il vise la production de l'eau potable et l'épuration des eaux usées pour la protection de l'environnement et la sauvegarde des ressources en eau. Cependant, le Gouvernement n'a pas fourni la preuve du suivi des mesures environnementales.

Les engagements fiduciaires ont été respectés par le Gouvernement et toutes les dispositions financières ont été prises depuis le démarrage du projet jusqu'à son achèvement. Les mécanismes et les dispositions relatifs au contrôle de l'utilisation des fonds ont été assurés par la Banque. L'Emprunteur a satisfait ses engagements dans l'accord de prêt en mettant régulièrement à la disposition du projet les budgets nécessaires pour le paiement de ses engagements. Le suivi et le contrôle des dépenses ont été assurés par les différentes structures de l'agence d'exécution du projet.

4. Evaluation de la Performance (Appréciation de l'Évaluateur)

a. Pertinence des objectifs du projet : Evaluation de la pertinence ex-ante et ex-post (y compris pendant la mise en œuvre)

La pertinence ex-ante et ex-post des objectifs (à l'évaluation ex-ante et au moment de la post-évaluation) en termes de cohérence avec les priorités de développement du pays, la stratégie pays ou régionale de la Banque et les priorités générales de la Banque. L'évaluation de la pertinence ex-ante des objectifs portera également sur la mesure dans laquelle les objectifs étaient réalistes compte tenu des intrants disponibles et du calendrier.

La revue note très satisfaisante la pertinence du projet. Les objectifs du projet étaient très pertinents au moment de l'évaluation du projet et le sont toujours après son achèvement. Le projet permet la pérennisation et la sécurisation des infrastructures d'AEP existantes, la généralisation de l'accès à l'eau potable ainsi que la protection de l'environnement et la sauvegarde des ressources hydriques.

b. Efficacité dans la production des extrants:

Evaluer dans quelles mesures les extrants ont été livrés (ou les conditions essentielles dans le cas des prêts programmes). Indiquer le degré de couverture et de discussion par le RAP des extrants du projet (prévus-réels) ainsi que les raisons d'éventuels écarts.

La revue confirme que l'efficacité du projet dans la production des résultats est très satisfaisante. Toutes les réalisations physiques attendues du projet (cf. para.2c) ont été réalisées telles que décrites dans la matrice de projet sauf la composante d'épuration des eaux usées du Centre de Sidi Talbi annulée suite à l'implantation d'un site touristique dans la zone, et donc pour des raisons indépendantes du projet.

c. Efficacité dans la réalisation des résultats:

Evaluation du niveau d'atteinte des résultats escomptés (à partir du cadre logique) en utilisant des éléments de preuves (données probantes) directs et indirects sur les réalisations ou les réalisations attendues. En absence de données suffisantes (comme preuve directe), des éléments de preuves indirectes (comme les extrants et des processus pertinents de la chaîne de causalité) devraient être utilisés en particulier dans l'évaluation de la mesure dans laquelle les résultats/objectifs devraient être atteints. L'absence de données suffisantes pour évaluer l'efficacité doit être indiqué (et décrit en détail au niveau de la qualité du RAP). La notation du RAP devrait également être indiquée dans cette section

La revue juge l'efficacité des rendements (effets) très satisfaisante. Les effets attendus du projet sont réalisés : i) accroissement de la demande en AEP dans les villes précitées, pour une population qui devrait passer de 1,6 millions d'habitants en 2003 à 2,4 millions en 2020; (ii) alimentation en AEP de 13 communes rurales, 9 petits centres urbains et plus de 300 douars pour une population d'environ 370 000 habitants à partir de 2008; (iii) adduction en eau potable pourvue pour 3 nouvelles zones touristiques et un nouveau complexe portuaire à partir de 2008 ; (iv) protection de la nappe d'eau qui alimente la zone allant de Kenitra à Salé. L'effet concernant l'assainissement n'a pas été atteint puisque la composante assainissement a été annulée.

La revue note que le RAP a mentionné comme effets le degré de réalisation des différentes composantes ainsi que les effets additionnels qui ont eu des retombées socio-économiques, sur l'environnement, la santé des populations, l'industrie, le tourisme et le genre.

La revue note que le RAP n'a pas mentionné les effets principaux (cf. manuel revue) et qui sont le degré d'alimentation en eau potable dans les régions concernées par le projet et le nombre d'habitants bénéficiaires. La notion d'effets devrait être harmonisée dans le RAP et dans la revue.

d. Efficienc e dans l'obtention des extra nts et des effets:

Evaluation du degré d'obtention des extra nts et des résultats de développement à temps, et dans quelles mesures les couts ont été efficaces et ont été fournis de la manière la plus efficace. La notation du RAP devrait être commentée. Les éléments de preuves/évidences comprendront les taux de rentabilité interne économique et financière (TRIE; TRIF), le respect du calendrier (retard/avance) et des coûts (dépassement/sous-utilisation) et des indications sur la performance d'exécution du projet. En commentant les notations de RAP, le degré d'utilisation des sources sur les éléments de preuves justifiant la note accordée devrait être pris en compte. En cas d'insuffisances de preuves, une note appropriée sera ainsi attribuée. A FINIR UNE FOIS ANNEXES RECUS

TRIF= 16,5% ET TRE=23,5% A L'EVALUATION

e. Résultats de développement du projet :

Evaluer, dans quelles mesures, les objectifs qui s'y rapportent (extra nts, résultats de développement) ont été atteints, de façon efficace, en temps opportun ou sont susceptibles de l'être. Ceci devrait conduire à une note calculée reflétant les notes sur les extra nts/pertinence, Effets/Efficacité et Respect du calendrier/Efficience. Deux notes sur les résultats du projet seront fournies: (i) selon la définition opérationnelle du RAP (extra nts, résultats, respect du calendrier) et (ii) conformément aux directrices d'OPEV (pertinence, efficacité, et efficience (y compris le respect des délais). L'évaluateur peut annuler la note calculée et donner en conséquence une justification. Les trois composantes sont pondérées de façon équitable.

Les résultats de développement du projet sont très satisfaisants. Le projet a été réalisé conformément à sa conception et a dépassé les effets attendus (cf. para 4.b, 4.c et 4.g). En plus des effets additionnels mentionnés dans le paragraphe précédent, le projet a permis d'améliorer les conditions de vie des populations par l'accès à l'eau potable. Les performances du Maroc tant en termes économiques qu'en termes de développement humain, le prédisposent ainsi à être l'un des pays en mesure de réaliser les OMD. L'accès des populations aux services sociaux de base a connu un rythme accéléré. En milieu rural, l'accès à l'eau potable est passé à 92% en 2010. Pour la première fois, grâce au programme de développement de l'infrastructure de base en milieu rural et péri urbain, le Maroc a réalisé une croissance pro pauvre et stabilisé le niveau des inégalités sociales.

f. Risques pesant sur la viabilité des résultats obtenus par le projet

Au moment de l'évaluation, indiquer le risque que les résultats du projet (ou ceux attendus) ne puissent pas être maintenus (ou atteints). En faisant des observations sur les facteurs de risque énoncés dans le

RAP, une justification solide (y compris celle des facteurs additionnels pouvant diminuer/augmenter le risque) devrait être fournie pour l'évaluation du risque global de résultats de développement. Le risque doit être évalué comme étant élevée (4); substantielle/modérément élevé (3); modérée (2) et négligeable (1).

Les risques identifiés à l'évaluation du projet et confirmés dans le RAP sont la continuation des réformes inscrites dans le PAS, la disponibilité des ressources en eau et l'appui du gouvernement au PAGER. A ces menaces s'ajoute le retard dans la mise en œuvre du Programme National d'Assainissement liquide (PNA).Le risque est jugé modéré vu l'implication du Gouvernement dans les réformes du secteur. A FINIR

Des contraintes exogènes sont apparues durant la mise en œuvre du projet et sont relatives aux expropriations des terrains et aux conditions climatologiques extrêmes qui ont retardé les mises en service de quelques composantes du projet (cf. annexe). VERIFIER SI ON GARDE CE PARAG ICI ????

g. Résultats/impacts additionnels (positifs et négatifs, pas pris en compte dans le cadre logique):

Ils comprennent le genre, les mesures de protection, les aspects institutionnels, les questions sociales et socio-économiques. Evaluer le degré d'importance des résultats additionnels et importants énoncés ou non couverts par le RAP. La revue devra se prononcer sur la couverture par le RAP de ces résultats.

Le RAP a couvert dans le détail les impacts additionnels. Le projet a eu des retombées positives sur d'autres secteurs : l'habitat, le tourisme, l'industrie, l'éducation, et la santé. Ces retombées sont particulièrement importantes sur l'emploi particulièrement en milieu rural. Par ailleurs, le projet incite à la prise en compte des impératifs de protection environnementale à large échelle. Il a des retombées positives sur l'environnement urbain, la santé des populations et leur qualité de vie, et ce, par l'amélioration de la fourniture d'eau. Les réalisations du projet contribuent à diminuer les maladies d'origine hydriques et donc, les dépenses de santé. Pour les principales maladies, il a été constaté une diminution de leur incidence dû principalement à l'adduction de l'eau potable dans les zones rurales et au traitement des eaux de boisson à l'échelle nationale. Ainsi, les cas d'hépatite virale sont passés de 2000 en 2005 à 1300 en 2010 et ceux de typhoïde sont passés de 3000 en 2005 à 1840 en 2010.

Le projet assure l'accès à l'eau potable aux trois zones touristiques prioritaires du plan Azur et au port Tanger Med ainsi que pour le projet de Renault-Nissan en cours d'installation au Maroc (non prévu au moment de l'évaluation du projet). Il favorise, par conséquent, l'essor des secteurs de l'industrie et du tourisme d'une manière significative. En effet le nombre de touristes est passé de 6 millions en 2005 à 9 millions en 2010, grâce au développement des zones touristiques telles que Mazagan et Saïdia. Ces nouvelles zones touristiques ont influé sur l'emploi par la création de 72.000 emplois directs et 600.000 emplois indirects.

Aussi, l'amélioration de la qualité de la desserte et de l'approvisionnement en eau potable dans les zones du projet a eu un impact bénéfique direct sur la femme à qui revient, dans la société marocaine, la corvée de l'approvisionnement en eau en milieu urbain, dans les quartiers défavorisés et en milieu rural. Plus particulièrement, la fille rurale et les femmes sont soulagées de la corvée de l'eau et le taux de scolarisation a triplé pour les filles en milieu rural et dans les zones périurbaines. Les femmes peuvent avoir accès à des programmes d'alphabétisation qui les aident à mettre en place des activités génératrices de revenus.

h. Performance de l'Emprunteur:

Fournir les observations sur l'objectivité des notations du RAP, et renoter la performance durant tout le cycle du projet (conception, mise en œuvre; clôture) en se concentrant sur les indications des éléments de preuves du RAP (voir en annexe, les composantes).

La revue ne confirme pas que la performance de l'Emprunteur est très satisfaisante et la juge satisfaisante. L'Emprunteur a bien assuré la gestion du projet dans ses différentes phases de l'évaluation à l'achèvement. Les prestations de coordination et de gestion ont été assurées par les structures et les ressources propres de l'agence d'exécution (ONEP). Les acquis institutionnels et les bonnes pratiques soutenues par les Bailleurs de Fonds (notamment la Banque) capitalisées par l'ONEP notamment en ce qui concerne la réalisation des grands projets, ont constitué des facteurs clés de réussite du projet.

Cependant, l'Emprunteur n'a pas assuré le suivi de l'impact environnemental causé par les travaux du projet et n'a pas remis de rapports de suivi environnemental. Aussi, l'Emprunteur aurait dû anticiper les contraintes exogènes d'expropriation des terrains.

i. Performance de la Banque (préparation/évaluation, en partie s'assurer de la QAE: qualité de la supervision):

Fournir les observations sur l'objectivité des notations du RAP, et renoter la performance durant tout le cycle du projet (conception, mise en œuvre; clôture) en se concentrant sur les indications des éléments de preuves du RAP (voir en annexe, les composantes).

La performance de la Banque est jugée satisfaisante. La Banque a mobilisé les compétences nécessaires (spécialistes en eau et assainissement, Analyste financier, spécialistes en acquisition et en décaissement) pour réaliser les prestations des 10 supervisions réalisées durant tout le cycle du projet. Tant à la préparation qu'à l'évaluation du projet ainsi qu'aux différentes missions de supervision, la Banque s'est concertée avec les partenaires intervenant dans le secteur de l'eau et de l'assainissement au Maroc. Cependant, la Banque n'a pas renforcé le suivi des mesures environnementales attendu de l'Emprunteur.

g. Evaluation globale:

Résumé de l'évaluateur sur la performance globale du projet/programme, et en cas de différence avec le RAP, les raisons devraient être évoquées. Au cas où les éléments de preuves accessibles (à partir du RAP ou d'autres documents) à l'évaluateur sont insuffisants, alors une note partiellement satisfaisante (à réviser) devrait être donnée jusqu'à ce qu'un REPP soit réalisé.

Le projet est une réussite. Il a atteint son objectif sectoriel d'amélioration des conditions de vie des populations et a atteint en 2010 son objectif à court terme d'augmenter le taux d'accès à l'eau potable en zone rurale à 92%. Ce taux est au-delà de celui des OMD qui est de 77% et à celui envisagé dans le cadre de l'initiative de la Banque relative à l'AEPA en milieu rural prévu de 66% en 2010 et 80% en 2015. Le projet a aussi atteint ses objectifs spécifiques d'alimenter en eau potable et de façon durable, les régions urbaines concernées par le projet, d'améliorer les conditions sanitaires et la préservation des ressources hydriques. Le projet n'a pas atteint son objectif d'assainissement qui sera plutôt réalisé grâce au projet de site touristique qui a fait annuler la composante d'assainissement. Par conséquent, l'annulation de cette composante

n'affecte pas la performance du projet.

5. Principaux enseignements et recommandations (Appréciation de l'évaluateur)

Le RAP confond constats, leçons et recommandations. La revue propose la reformulation suivante :

a. Enseignements tirés:

Exposé succinct d'éventuels accords/désaccords avec tout ou partie des enseignements du RAP. Les principaux enseignements pertinents (et génériques) du RAP, reformulés et/ou nouveaux sont à énumérer ici

- i) La mise en place d'un cadre logique à l'évaluation avec des indicateurs de mesure des résultats et des effets est nécessaire pour mesurer le degré d'atteinte des objectifs du projet. La matrice de projet est insuffisante ;
- ii) L'anticipation des problèmes causés par l'expropriation permet de réduire les délais de mise en service des réalisations ;
- iii) Le renforcement de la coopération entre la Banque et le Gouvernement dans le secteur à travers différents projets a permis d'améliorer les bonnes pratiques pour la conception, la mise en œuvre et la supervision de projets similaires ; et
- iv) La mise en place de l'assistance technique au démarrage du projet est nécessaire à sa bonne exécution.

b. Recommandations:

Exposé succinct d'éventuels accords/désaccords avec tout ou partie des recommandations du RAP. Les principales recommandations (nécessitant plus d'actions par l'Emprunteur et/ou la Banque) du RAP, reformulés et/ou nouvelles sont à énumérer ici.

- i) La Banque devrait s'assurer qu'à l'évaluation, les rapports de projets comportent un cadre logique avec des indicateurs mesurant les résultats et les effets ;
- ii) La Banque devrait renforcer la mise en application par le Gouvernement des mesures environnementales;
- iii) Le Gouvernement devrait être proactif et anticiper les problèmes qui peuvent surgir dans le secteur foncier ; et
- iv) Le Gouvernement devrait s'assurer que les compétences requises à la mise en œuvre du projet sont mises en place au démarrage du projet.

6. Commentaires sur la qualité du RAP et du respect des délais (ponctualité)

L'évaluation de la qualité sera basée sur tout ou partie des critères suivants et d'autres (le cas échéant):

- Qualité et exhaustivité des évidences et des analyses du RAP pour justifier les notations
- Objectivité / honnêteté des appréciations du RAP
- Cohérence interne des appréciations du RAP : inexactitudes ; incohérences (en diverses sections entre les textes et les notes); cohérence entre la note globale et les notes des composantes individuelles)
- Identification et évaluation des facteurs clés (interne et exogènes) et des effets inattendus (positifs et négatifs) qui ont affectés la conception et la mise en œuvre.
- Adéquation du traitement des mesures de sauvegarde, des questions fiduciaires, de l'alignement et de l'harmonisation.
- Solidité des procédures de génération et d'analyse des données (y compris les taux de rentabilité) en appui aux appréciations du RAP.
- Adéquation globale de l'accessibilité des éléments de preuves (à partir du RAP, incluant les annexes et d'autres données fournies)
- La mesure dans laquelle les enseignements tirés (et les recommandations) sont clairs et basés sur les appréciations du RAP (éléments de preuves et analyse):
- Clarté et exhaustivité globale du RAP
- Autres (à spécifier)

La qualité du RAP sera jugée très satisfaisante/exemplaire (4), satisfaisante (3), peu satisfaisante (2) ou très peu satisfaisante (1).

Commentaires sur le degré de conformité du RAP avec les directives pour l'établissement de RAPs et en rapport avec les directives d'OPEV.:

- Respect des délais d'élaboration du RAP; jugé à temps (exemplaire = 4) ou en retard /pas satisfaisant (1)
- Degré de participation de l'Emprunteur, Co-financiers et du Bureau extérieur de la Banque (BE), noté comme élevé/exemplaire (4), or substantiel/significatif (3), or modéré (2), ou négligeable (1)
- Autres aspects (à spécifier)

La qualité du RAP est satisfaisante. Le RAP a été réalisé dans les trois mois suivant la clôture du projet ce qui est un délai exemplaire. Le RAP a été élaboré de manière participative par l'équipe qui a eu une série de rencontres avec l'agence d'exécution (au niveau central et régional) et avec des acteurs et opérateurs bénéficiaires du projet ou impliqués directement dans sa mise œuvre.

Cependant, la revue note les insuffisances suivantes :

- i) en l'absence de cadre logique à l'évaluation, le RAP n'en a pas fourni un et s'est contenté de mettre la matrice de projet et de la dénommer cadre logique, ce qui n'est pas juste ;
- ii) la notion d'effets dans le RAP n'est pas conforme à celle de la revue. La revue recommande que les Operations et OPEV harmonisent les notions/concepts dans les RAPs et les revues afin d'éviter toute confusion ;
- iii) le RAP ne mentionne pas dans le corps du texte l'efficience/analyse économique et financière

du projet qui sont traitées plutôt en Annexe. La revue recommande que cette rubrique soit ajoutée dans le RAP, ceci d'autant plus que les annexes ne sont pas systématiquement disponibles à OPEV en même temps que le RAP ; et.

iv) le RAP confond constats, leçons et recommandations. Ceux-ci sont mis confondus sous la rubrique « enseignements ». La revue recommande que le manuel du RAP clarifie ces notions car ce constat est assez généralisé dans les RAPs revus dans le secteur infrastructures.

6. RESUME DE L'EVALUATION

Critères	RAP	Revue de RAP	Raison de désaccords/Commentaires
Pertinence de la conception:	4	4	Le projet est le huitième projet d'alimentation en eau potable et a donc bénéficié de l'expérience capitalisée de la Banque et de l'Office National de l'Eau Potable (ONEP) dans la réalisation des grands projets structurants
Pertinence des objectifs:	4	4	Le projet permet la pérennisation et la sécurisation des infrastructures d'AEP existantes, la généralisation de l'accès à l'eau potable ainsi que la protection de l'environnement et la sauvegarde des ressources hydriques.
Efficacité dans la réalisation des produits:	4	4	Toutes les réalisations physiques attendues du projet (cf. para.2c) ont été réalisées telles que décrites dans la matrice de projet sauf la composante d'épuration des eaux usées du Centre de Sidi Talbi annulée suite à l'implantation d'un site touristique dans la zone, et donc pour des raisons indépendantes du projet.
Efficacité dans la réalisation des effets :	4	4	i) accroissement de la demande en AEP dans les villes de Marrakech, Essaouira-El Jadida, Beni Mellal, Berkane-Saidia et Azemmour, trois nouvelles zones touristiques et le port de Tanger - Méditerranée, pour une population qui devrait passer de 1,6 millions d'habitants en 2003 à 2,4 millions en 2020; (ii) alimentation en AEP de 13 communes rurales, 9 petits centres urbains et plus de 300 douars pour une population d'environ 370 000 habitants à partir de 2008; (iii) adduction en eau potable pourvue pour 3 nouvelles zones touristiques et un nouveau complexe portuaire à partir de 2008 ; (iv) protection de la nappe d'eau qui alimente la zone allant de Kenitra à Salé
Efficience dans la réalisation des produits et des effets dans le temps imparti :	4	4	Pas de retard d'exécution du projet. Léger retard pour la mise en service dû à des causes exogènes d'expropriation de terrains mais n'a pas affecté l'achèvement du projet
Efficience dans la réalisation des produits et des effets – autres critères	3	3	Prêt décaissé à 90%, taux supérieur à 80% le taux moyen de décaissement à la Banque
Efficience globale dans la réalisation des produits et des effets			TRIF= 16,5% et TRE=23,5% à l'évaluation en attente de recevoir les annexes
Risques liés au maintien des résultats de développement:	2	2	Gouvernement actif dans la mise en œuvre des réformes en cours
Performance de l'Emprunteur:	3	3	Le Gouvernement n'a pas assuré le suivi

			environnemental durant la mise en œuvre du projet.
Performance de la Banque:	3	3	La Banque n'a pas renforcé le suivi environnemental
Qualité du RAP:	3	3	La qualité du RAP est satisfaisante

Ceci est un résumé des notations du RAP et celles d'OPEV accompagné d'éventuelles raisons de désaccords/commentaires. Pour la dernière colonne, la section appropriée de l'examen PCR devrait être rappelée pour éviter des discussions détaillées. Lorsque l'évaluateur n'est pas en mesure de valider la note du RAP pour un critère, une justification adéquate doit être fournie. En conséquence, la note globale du projet pourrait être «partiellement satisfaisant »

8. Priorité pour des futurs travaux d'évaluation: Rapport d'évaluation de la performance du projet, Evaluation d'impact, revues par pays/secteur ou études:

- Le projet s'inscrit dans une série et est adapté pour une évaluation en groupe
- Le projet est un cas de réussite
- Haute priorité pour une évaluation d'impact
- L'évaluation de performance est nécessaire pour des revues par secteur/pays
- Haute priorité pour une étude ou évaluation thématique ou spéciale (à spécifier)
- Le REPP est nécessaire en raison d'une validation incomplète des notations.

Principaux domaines d'intérêt dans les futurs travaux d'évaluation:

- a)
- b)
- c)

Action de suivi par OPEV:

Vérification par le Chef de Division

Approbation du Directeur

Sources de données pour la validation:

- Chargé du projet/Personnel de la Banque interviewé/contacté (en personne, par téléphone et par courriel)
- Documents/rapports et base de données

Pièce jointe: Fiche de validation des notations de performance de la Note de revue de RAP.

**NOTE D'ÉVALUATION DU RAPPORT D'ACHEVEMENT DE PROJET
(RAP)
Validation des notations de performance du RAP**

Echelle de notation du RAP:

Note	Explication
4	Très satisfaisant - Réalisation parfaite, aucune faille
3	Satisfaisant - La majorité des objectifs sont atteints en dépit de quelques lacunes
2	Moyen - Projet partiellement abouti. Presqu'autant de résultats que de lacunes
1	Médiocre - Très peu de réalisations et de graves lacunes
UTS	Incapable de noter
NA	Sans objet

Critères	Sous-critères	Note du RAP	Validation OPEV	Justification /
Pertinence des objectifs du projet & Conception	Pertinence des objectifs du projet			
	1. Les objectifs du projet sont pertinents pour les priorités de développement du pays	4	4	Le projet permet la pérennisation et la sécurisation des infrastructures d'AEP existantes, la généralisation de l'accès à l'eau potable ainsi que la protection de l'environnement et la sauvegarde des ressources hydriques.
	2. Les objectifs du projet sont réalisables au regard des contributions au projet et du calendrier prévisionnel.	3	3	Les objectifs sont globalement réalisables dans les délais fixés au projet. Certains imprévus ont survécu au moment de la réalisation des travaux (problèmes liés aux expropriations des terrains, conditions climatologiques extrêmes, etc.). Ces risques liés à des situations exogènes n'ont pas été pris en compte à l'évaluation du projet.
	3. Les objectifs du projet sont conformes à la stratégie nationale ou régionale de la Banque	4	4	Le projet s'inscrit dans la stratégie d'appui de la Banque au développement de l'économie marocaine par le financement des programmes de réforme et des projets de développement et particulièrement dans le secteur de l'eau en général et

Critères	Sous-critères	Note du RAP	Validation OPEV	Justification /
				dans le secteur de l'eau potable en particulier.
	4. Les objectifs du projet sont conformes aux priorités générales de la Banque	4	4	Le projet est conforme aux axes majeurs des stratégies du Groupe de la Banque qui ont érigé au rang du secteur prioritaire le secteur de l'eau et de l'assainissement et visant à assister les pays membres à réaliser les Objectifs du Millénaire pour le Développement.
	5. Les objectifs du projet restent pertinents au moment de la préparation du RAP	4	4	Le projet s'inscrit entièrement dans les priorités de développement du pays et touche les axes majeurs de la stratégie du gouvernement dans le secteur de l'eau, notamment, la pérennisation et la sécurisation des infrastructures d'AEP existantes, la généralisation de l'accès à l'eau potable ainsi que la protection de l'environnement et la sauvegarde des ressources hydriques.
	Notation de la pertinence des objectifs	4	4	
Conception du projet et état de préparation pour la mise en œuvre				
	1. Le cadre logique prévoit un enchaînement causal logique pour la réalisation des objectifs de développement du projet.	3	3	La matrice du projet prévoit un enchaînement causal logique pour la réalisation des objectifs de développement du Projet (hiérarchie des objectifs, les indicateurs objectivement vérifiables, les moyens de vérification et les hypothèses principales et risques).
	2. Le cadre logique du projet présente des objectifs et résultats mesurables et quantifiables.	3	2	La matrice du projet énonce les objectifs et les rendements de manière mesurable et quantifiable. Cependant, l'évaluation devait comporter un cadre logique en plus de la matrice de projet,

Critères	Sous-critères	Note du RAP	Validation OPEV	Justification /
				définissant clairement l'enchaînement des objectifs, des activités, des résultats et des effets ainsi que des indicateurs séparés pour la mesure des résultats d'une part et l'évaluation des effets (directs et transversaux) d'autre part.
	3. Le cadre logique présente les risques et les hypothèses clés.	3	3	Les risques majeurs identifiés dans la matrice de projet concernent la réalisation des réformes inscrites dans le programme PAS-Eau, l'appui du Gouvernement au PAGER et la disponibilité des ressources en eau (qualité et quantité) mais pas ceux relatifs aux problèmes d'expropriation et aux conditions climatologiques extrêmes au Maroc
	4. La complexité du projet est à la hauteur de la capacité et de l'engagement politique du pays	4	4	Le projet s'inscrit dans la stratégie de coopération de la Banque avec le Maroc et dans les priorités du gouvernement marocain dans le secteur de l'eau. L'ONEP en tant qu'agence d'exécution a exprimé sa forte volonté pour réaliser le projet et s'est engagé à mobiliser pour cela les moyens et compétences nécessaires. Le projet est le huitième dans son genre.
	5 La conception du projet contient une analyse satisfaisante des risques.	3	3	La conception du projet a suffisamment tenu compte des risques analysés mais pas ceux relatifs au secteur foncier et qui auraient dû être anticipés par le Gouvernement
	6. Les systèmes de passation des marchés, de gestion financière, de suivi et/ou autres processus sont fondés sur les	4	4	L'acquisition des biens, travaux et services à financer par la Banque s'est fait conformément aux règles de procédures de la Banque. Les

Critères	Sous-critères	Note du RAP	Validation OPEV	Justification /
	systèmes qu'utilisent déjà le gouvernement et/ou d'autres partenaires.			documents-types d'appel d'offres de la Banque ont été utilisés pour l'élaboration des dossiers d'appel d'offres. Les modes de passation des marchés sont conformes aux dispositions prévues dans le rapport d'évaluation du projet. Le projet a fait l'objet d'une action anticipée d'acquisition pour les appels d'offres relatifs au renforcement de l'alimentation en eau potable de la ville de Marrakech et du complexe portuaire Tanger - Méditerranée.
	7. Les responsabilités en ce qui concerne l'exécution du projet sont clairement définies.	4	4	Les responsabilités pour la mise en œuvre du Projet ont été clairement définies pour chacune des deux parties (Banque et Emprunteur).
	8. Les documents requis pour la mise en œuvre (documents sur les spécifications, la conception, la passation des marchés, etc.) sont prêts au moment de l'évaluation ex-ante.	4	4	Les principaux documents requis pour l'exécution des différentes composantes du projet (documents sur les spécifications, la conception, la passation des marchés, etc.) sont prêts au moment de l'évaluation. D'autres documents ont été élaborés au cours de la mise en œuvre du projet pour répondre aux besoins exprimés.
	9. Les indicateurs de suivi et le plan de suivi sont adoptés.	3	3	Les indicateurs de suivi ont été élaborés et validés dans le rapport d'évaluation du projet. Globalement, le suivi, le contrôle et la supervision soit par la Banque ou par l'Agence d'exécution du projet (ONEP) ont été convenablement assurés..
	10. Les données de référence étaient disponibles ou en cours de collecte pendant la conception du projet	3	3	Les données pour la conception du projet partiellement disponibles ont été complétées.
	Notation de la conception du projet et de l'état de la préparation pour sa mise en œuvre	3	3	
	Note globale de la pertinence des objectifs et de la conception	4	4	.
Réalisation des produits du projet*	1- Renforcement du réseau d'adduction d'AEP de la ville de Marrakech, de la ville de Béni Mellal, de la zone de Berkane-Saïdia, de la station balnéaire de Saïdia, de la zone Essaouira El Jadida et du complexe touristique Mogador,	4	4	

Critères	Sous-critères	Note du RAP	Validation OPEV	Justification /
	du complexe touristique Mazagan, du futur complexe portuaire Tanger Méditerranée et ses centres satellites, et la sécurisation de l'AEP de la ville d'Azemmour.			Tous les travaux sont réalisés conformément à l'évaluation
	2- Epuration des eaux usées du centre de Sidi Taibi:	n/a		Annulée pour des raisons exogènes au projet
	3- Acquisition des terrains nécessaires à la pose des canalisations (une superficie d'environ 80 ha, correspondant à une bande de terrain d'une largeur maximale de 5 m le long des tracés des conduites) et à la réalisation des réservoirs et des stations de pompage (une vingtaine de parcelles réparties sur 6 régions du Royaume et ayant une superficie moyenne d'un hectare) et les compensations pour les pertes agricoles (ne dépassant pas 10% de la récolte totale) occasionnées lors des travaux.	4	4	Tous les travaux sont réalisés conformément à l'évaluation
	4- Contrôle Géotechnique consistant en essais de laboratoire nécessaires à la reconnaissance du sol et au contrôle de la qualité des matériaux de construction pour les travaux de génie civil	4	4	Tous les travaux sont réalisés conformément à l'évaluation
	NOTE GLOBALE D'PRODUITS	4	4	
Réalisation des Effets	1- accroissement de la demande en AEP dans les villes précitées, pour une population qui devrait passer de 1,6 millions d'habitants en 2003 à 2,4 millions en 2020	4	4	Validé
	2-alimentation en AEP de 13 communes rurales, 9 petits centres urbains et plus de 300 douars pour une population d'environ 370 000 habitants à partir de 2008;	4	4	Validé
	3- adduction en eau potable pourvue pour 3 nouvelles zones touristiques et un nouveau complexe portuaire à partir de 2008 ;	4	4	Validé

Critères	Sous-critères	Note du RAP	Validation OPEV	Justification /
	4- protection de la nappe d'eau qui alimente la zone allant de Kenitra à Salé	4	4	Validé
	5- . Augmentation du taux de traitement des eaux usées de 10% en 2003 à 60% en 2007.	n/a	n/a	Composante épuration annulée à cause de l'implantation d'un site touristique
	6- Réduction du niveau de la pollution de 60% entre 2004 et 2010.	n/a	n/a	Composante épuration annulée à cause de l'implantation d'un site touristique
	NOTE GLOBALE DES EFFETS DU PROJET	4	4	
Effets additionnels (non pris en compte dans la cadre logique), leur importance étant notée haute (4), substantielle (3), modérée (2), négligeable (1)	Développement institutionnel	n/a		
	Genre	4	4	La revue note que le projet a prévu à l'évaluation des impacts sur le genre. Le Taux de scolarisation primaire en milieu rural a triplé pour les filles entre 2005 et 2010
	Environnement & Changements climatiques	3	3	Le projet incite à la prise en compte des impératifs de protection environnementale à large échelle et a des retombées positives sur l'environnement urbain. Le RAP ne donne pas de chiffres
	Réduction de la pauvreté	3	3	Validé par l'atteinte de taux d'accès à l'eau potable supérieur à celui envisagé par les OMD et ce, grâce au programme de développement de l'infrastructure de base en milieu rural et péri urbain
	Développement du secteur privé (sites touristiques à Mazagan et Saidia)	n/a	3	Création de 72000 emplois directs et 600 000 indirects dans ces zones touristiques Nombre de touristes est passé de 6 millions en 2005 à 9 millions en 2010
	Intégration régionale	n/a		
	Autres (à spécifier)	3	3	le nombre de cas d'hépatite virale est passé de 2000 en 2005 à 1300 en 2010 et celui de typhoïde est passé de 3000 en 2005 à 1840 en 2010.
	Note globale des effets additionnels	3	3	
Efficiace dans la réalisation des produits & des	Respect des délais (en se collant à la date initiale de clôture)	4	4	Le projet est clôturé dans les délais prévus à l'évaluation.

Critères	Sous-critères	Note du RAP	Validation OPEV	Justification /
effets	Taux de rendement (à préciser si applicable)			TRIF= 16,5% et TRE= 23,% à l'évaluation
	Autres critères : Santé			
	NOTE GLOBALE DE L'EFFICIENCE DU PROJET			
Risques sur la viabilité (durabilité) des effets du projet **	Principaux risques (Préciser les risques courants pour servir de base pour la notation)	3	3	Le risque est modéré vu l'engagement du pays dans l'application des réformes des différents programmes d'ajustement sectoriel de l'eau (PAS), le Programme d'Alimentation en Eau en milieu Rural (PAGER) et le Plan National d'Assainissement (PNA). La disponibilité des ressources reste un risque
<p>* Les notations des extraits doivent être pondérées par coût relatifs des extraits (voir format RAP). La note globale est donnée Très bien, Bien, Passable et Mauvaise. La note globale est la moyenne des sous-critères.</p> <p>** Le risque global pour la durabilité des effets du projet est noté comme suit:</p> <ul style="list-style-type: none"> (i) Elevé (H) : 4 (ii) Substantiel/significatif (S) : 3 (iii) Modéré (M) : 2 (iv) Négligeable (N): 1 (v) Incapable de noter (UTS) (vi) NA 				

Critères	Sous-critères	Note du RAP	Validation OPEV	Justification
Performance de la Banque	Conception et état de préparation			
	1. Les objectifs du projet sont pertinents pour les priorités de développement du pays	4	4	Le projet permet la pérennisation et la sécurisation des infrastructures d'AEP existantes, la généralisation de l'accès à l'eau potable ainsi que la protection de l'environnement et la sauvegarde des ressources hydriques.
	2. Les objectifs du projet sont réalisables au regard des contributions au projet et du calendrier prévisionnel.	4	4	Les objectifs sont globalement réalisables dans les délais fixés au projet. Certains imprévus sont survenus au moment de la réalisation des travaux (problèmes liés aux expropriations des terrains, conditions climatologiques extrêmes). Ces risques liés à des situations exogènes n'ont pas été pris en compte à l'évaluation du projet.
	3. Les objectifs du projet sont conformes à la stratégie nationale ou régionale de la Banque	4	4	Le projet s'inscrit dans la stratégie d'appui de la Banque au développement de l'économie marocaine par le financement des programmes de réforme et des projets de développement et particulièrement dans le secteur de l'eau en général et dans le secteur de l'eau potable en particulier.
	4. Les objectifs du projet sont conformes aux priorités générales de la Banque	4	4	Le projet est conforme aux axes majeurs des stratégies du Groupe de la Banque qui ont érigé au rang du secteur prioritaire le secteur de l'eau et de l'assainissement et visant à assister les pays membres à réaliser les Objectifs du Millénaire pour le Développement.
	5. Le cadre logique prévoit un enchaînement causal logique pour la réalisation des objectifs de développement du projet.	3	3	Le rapport d'évaluation n'a pas fourni de cadre logique mais une matrice de projet qui prévoit un enchaînement causal logique pour la réalisation des objectifs de développement du Projet (hiérarchie des objectifs, les

Critères	Sous-critères	Note du RAP	Validation OPEV	Justification
				indicateurs objectivement vérifiables, les moyens de vérification et les hypothèses principales et risques)
	6. Le cadre logique du projet présente des objectifs et résultats mesurables et quantifiables.	3	2	La matrice du projet énonce les objectifs et les rendements de manière mesurable et quantifiable mais sans indicateurs spécifiques pour la mesure des résultats d'une part et l'évaluation des effets (directs et transversaux) d'autre part.
	7. Le cadre logique présente les risques et les hypothèses clés.	3	3	A l'évaluation, la Banque n'a pas identifié les problèmes d'expropriation et de conditions climatologiques extrêmes au Maroc et qui ont retardé la mise en service de certaines composantes mais non leur réalisation. Les risques majeurs identifiés dans la matrice de projet concernent la réalisation des réformes inscrites dans le programme PAS-Eau, l'appui du Gouvernement au PAGER et la disponibilité des ressources en eau (qualité et quantité).
	8. La complexité du projet est à la hauteur de la capacité et de l'engagement politique du pays.	4	4	Le projet est le huitième dans son genre et s'inscrit dans la stratégie de coopération de la Banque avec le Maroc et dans les priorités du gouvernement marocain dans le secteur de l'eau. L'ONEP a mobilisé les moyens et compétences nécessaires.
	9. La conception du projet contient une analyse satisfaisante des risques.	3	3	les problèmes liés aux expropriations des terrains et les conditions climatologiques extrêmes qui ont retardé les mises en service de

Critères	Sous-critères	Note du RAP	Validation OPEV	Justification
				quelques composantes du projet auraient dû être anticipés par le Gouvernement.
	10. Les systèmes de passation des marchés, de gestion financière, de suivi et/ou autres processus sont fondés sur les systèmes qu'utilisent déjà le gouvernement et/ou d'autres partenaires..	4	4	La Banque a bien fait appliquer ses règles d'acquisition des biens, travaux et services. Les documents-types d'appel d'offres de la Banque ont été utilisés pour l'élaboration des dossiers d'appel d'offres. Les modes de passation des marchés sont conformes aux dispositions prévues dans le rapport d'évaluation du projet.
	11. Les responsabilités en ce qui concerne l'exécution du projet sont clairement définies.	4	4	La Banque a clairement défini les responsabilités pour la mise en œuvre du Projet (Banque et Emprunteur).
	12. Les documents requis pour la mise en œuvre (documents sur les spécifications, la conception, la passation des marchés, etc.) sont prêts au moment de l'évaluation ex-ante.	4	4	Les principaux documents requis pour l'exécution des différentes composantes du projet (documents sur les spécifications, la conception, la passation des marchés, etc.) sont prêts au moment de l'évaluation. D'autres documents ont été élaborés au cours de la mise en œuvre du projet pour répondre aux besoins exprimés.
	13. Les indicateurs de suivi et le plan de suivi sont adoptés.	3	3	Les indicateurs de suivi ont été élaborés et validés dans le rapport d'évaluation du projet. Globalement, le suivi, le contrôle et la supervision ont été convenablement assurés par la Banque.
	14. Les données de référence étaient disponibles ou en cours de collecte pendant la conception du projet.	3	3	La Banque s'est assurée que les données partiellement disponibles à la conception soient complétées.
	NOTE DE LA CONCEPTION ET L'ETAT DE PREPARATION DU PROJET	3,5	3	Arrondir à 4 ?

Critères	Sous-critères	Note du RAP	Validation OPEV	Justification
Performance de la Banque	Supervision			
	1. Conformité de la Banque avec :			
	<ul style="list-style-type: none"> Les mesures de protection environnementale 	2	2	La Banque a rappelé la mise en application des mesures environnementales durant les travaux mais a été défaillante à les faire appliquer
	<ul style="list-style-type: none"> Les Dispositions fiduciaires 	4	4	La Banque a fait appliquer les dispositions fiduciaires selon ses procédures
	<ul style="list-style-type: none"> Les accords conclus dans le cadre du projet 	4	4	La Banque a fait honorer par l'Emprunteur tous les accords prévus à l'évaluation
	2. La qualité de la supervision de la Banque a été satisfaisante en termes de dosage des compétences et de praticabilité des solutions.	4	4	La Banque a mobilisé les compétences nécessaires (spécialistes en eau et assainissement, Analyste financier, spécialistes en acquisition et en décaissement) pour réaliser les prestations des 10 supervisions réalisées durant tout le cycle du projet
	3. La surveillance de la gestion du projet par la Banque a été satisfaisante.	4	4	La Banque a assuré une gestion rigoureuse du projet
	Le RAP a été fourni à temps	n/a	4	
	NOTE DE LA SUPERVISION	4	4	
	Livraison dans les délais du RAP		4	Livraison exemplaire, dans les 6 mois suivant la clôture
	NOTE GLOBALE DE LA PERFORMANCE DE LA BANQUE	4	3	La note exacte du RAP est 3,8
<p>La notation globale est donnée : Très satisfaisant, Satisfaisant, Passable et Mauvaise. La note globale est la moyenne des sous-critères.</p> <p>(i) Très satisfaisant (HS) : 4 (ii) Satisfaisant (H) : 3 (iii) Moyen (US) : 2 Médiocre (HUS): 1</p>				

Critères	Sous-critères	Note du RAP	Validation OPEV	Justification
Performance de l’Emprunteur	Conception et état de préparation			
	1. Les responsabilités en ce qui concerne la mise en œuvre du projet sont clairement définies.	4	4	L’expérience de l’Emprunteur dans ce type de projet a facilité l’affectation des responsabilités
	2. Les documents requis pour la mise en œuvre (documents sur les spécifications, la conception, la passation des marchés, etc.) sont prêts au moment de l’évaluation.	4	4	L’Emprunteur a fourni tous les documents requis. Cependant, l’Emprunteur aurait dû anticiper les problèmes d’expropriation des terrains.
	3. Les indicateurs de suivi et le plan de suivi sont approuvés; la collecte des données de base est achevée ou en cours	4	4	L’Emprunteur a fourni les données non disponibles à l’évaluation
	NOTE SUR LA CONCEPTION ET L’ETAT DE PREPARATION DU PROJET	4	4	
	Mise en œuvre			
	1. L’Emprunteur s’est conformé aux :			
	• Mesures de protection environnementale	2	1	Aucun suivi n’a été effectué malgré les rappels des missions de la Banque
	• Dispositions fiduciaires	4	4	L’Emprunteur a bien appliqué les procédures d’appels d’offres grâce à son expérience de ce type de projet
	• Accords conclus dans le cadre du projet	4	4	L’Emprunteur a bien honoré les conditions de prêt
	2. L’emprunteur a été attentif aux conclusions et recommandations formulées par la Banque dans le cadre de sa supervision du projet.	4	3	Validé sauf pour le suivi environnemental
	3. L’emprunteur a collecté et utilisé les informations de suivi pour la prise des décisions.	4	3	Pb d’expatriation de terrains. Voir annexe en question avant de remplir cette case
	NOTE SUR LA MISE EN OEUVRE	4	3	La note exacte du RAP est 3,6 ?
OVERALL BORROWER PERFORMANCE SCORE	4	3	La note exacte du RAP est 3,6 ?	
La notation globale est donnée : Très satisfaisant, Satisfaisant, Passable et Mauvaise. La note globale est la moyenne des sous-critères.				
(iv) Très satisfaisant (HS) : 4				
(v) Satisfaisant (H) : 3				
(vi) Moyen (US) : 2				
Médiocre (HUS) : 1				

CONCEPTION DU SUIVI ET EVALUATION (S&E), MISE EN ŒUVRE ET UTILISATION

Critères	Sous-critères	Note du RAP	Validation OPEV	Justification
Conception du S&E	Conception du S&E			
	Système de S&E en place, clair, adéquat et réaliste	3	3	Suivi non complexe consistant en la soumission de rapports trimestriels de suivi physique, technique et financier de l'exécution du projet. Pas d'indicateurs de performance prévu dans le cadre logique
	Les indicateurs de suivi et le plan de suivi ont été dûment agréés	3	3	Validé
	Existence d'indicateurs désagrégés selon le genre	1	1	Fait cependant à l'achèvement
	Les données de référence ont été disponibles ou collectées durant la conception	3	3	Validé
	NOTE DE LA CONCEPTION	3	3	
Mise en œuvre du S&E	Mise en œuvre du S&E			
	La fonction S&E est adéquatement pourvue de personnel et équipée	3	3	Validé, la Cellule d'exécution du projet étant expérimentée dans ce type de projet
	L'emprunteur a collecté et analysé les données pertinentes de S&E	3	3	Validé
	NOTE DE LA MISE EN œuvre	3	3	Validé
Utilisation du S&E	L'emprunteur a utilisé les informations de suivi pour la décision	3	3	Validé
	Utilisation des informations de suivi pour la préparation des rapports de projet	3	3	Validé
	Autres a préciser			
	NOTE DE L'UTILISATION	3	3	
	NOTATION GLOBALE DE LA PERFORMANCE DU S&E	3	3	

EVALUATION DE LA QUALITE DU RAP

Critère	RAP-EVN (1-4)	Commentaires
QUALITE DU RAP		
1. Degré et qualité de l'exhaustivité des éléments de preuves et de l'analyse du RAP pour étayer les notations des différentes sections.	3	Le RAP a fait une bonne analyse des performances du projet et a fourni les arguments qui sous tendent les différentes appréciations.
2. Degré d'objectivité des notes dévaluation du RAP	3	Les appréciations et les notations du RAP sont objectives
3. Degré de cohérence interne des notations d'évaluation du RAP ; inexactitudes ; incohérences (dans les différentes sections) entre les textes et les notations ; cohérence entre la note globale et les notations des différentes composantes.	3	Les notations du RAP sont consistantes et sont cohérentes entre la note donnée et les explications qui sous-tendent la note.
4. Degré d'identification et d'évaluation des facteurs clés (internes et exogènes) et des effets inattendus (positifs et négatifs) ayant affecté la conception et la mise en œuvre	3	Le RAP a bien identifié les faiblesses du cadre logique initial et son manque d'indicateurs mesurant les effets
5. Adéquation du traitement des mesures de sauvegarde, des questions fiduciaires et de l'alignement et l'harmonisation.	3	Les règles et procédures de la Banque ont été appliquées. Les mesures d'ordre environnemental n'ont pas été suivies. Les audits ont été produits
6. Degré de solidité des processus de génération et d'analyse des données (y compris les taux de rentabilité) en appui à l'évaluation du RAP.		A FINIR
7. Adéquation globale de l'accessibilité des éléments de preuves (à partir du RAP, y compris les annexes et les autres données fournies)		A FINIR
8. Dans quelle mesure les enseignements tirés (et les recommandations) sont clairs et fondés sur l'évaluation du RAP (éléments de preuve et analyse)	3	Les enseignements tirés sont cohérents avec l'analyse fournie dans le RAP
9. Degré de clarté et d'exhaustivité globale du RAP		Le RAP est bien présenté et comporte les principales annexes. qui sont suffisamment documentées
Autres (à spécifier)		

NOTE SUR LA QUALITE DU RAP	3	
Conformité du RAP avec les directives (RAP/OM ; OPEV)		
1. Délais de livraison du RAP (A temps = 4; en retard = 1)	4	Le RAP a été fourni 3 mois après la clôture du projet
2. Degré de participation de l'Emprunteur, du Co-financier et du Bureau Extérieur dans la préparation du RAP ***	3	L'emprunteur n'a pas fourni sa version du RAP mais a contribué à celui de la Banque durant la mission d'achèvement
3. Autres aspects (à spécifier)		
Note sur la conformité du RAP	3	Le RAP est conforme aux procédures de la Banque
*** Noté Elevé /exemplaire (4), ou substantiel/significatif (3), ou modéré (2), ou négligeable (1)		